

ACTION URGENTE

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST LA CIBLE D'ACCUSATIONS ABSURDES

Le défenseur des droits humains Serikzhan Bilash est accusé d'« incitation à la discorde pour des raisons sociales, nationales, raciales, claniques, religieuses ou de naissance », infraction passible d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Lors de la première audience qui a eu lieu le 29 juillet à Nur-Sultan, capitale du Kazakhstan, il a été statué que l'affaire serait transférée dans la ville d'Almaty. Serikzhan Bilash, qui se trouvait en résidence surveillée depuis le 10 mars à Nur-Sultan, a été transféré le 15 août à son domicile à Almaty, où il sera assigné à résidence. Il est responsable de l'organisation de défense des droits humains Atajurt et est poursuivi en justice uniquement pour avoir défendu les droits fondamentaux des Kazakhs en Chine. Serikzhan Bilash est un prisonnier d'opinion et doit par conséquent être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général
Nurdauletov Gizat Daurenbekovich
Prospect Mengilik, 14
Nur-Sultan 010000
Kazakhstan
Fax : +7 7172 506 402
Courriel : press@prokuror.kz
Twitter : @GenProkRK

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris au sujet de la détention arbitraire et des poursuites infondées visant le défenseur des droits humains **Serikzhan Bilash** en raison de ses activités en faveur des droits humains des Kazakhs de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine.

J'ai appris que Serikzhan Bilash est inculpé au titre de l'article 174 (1) du Code pénal (« incitation à la discorde pour des raisons sociales, nationales, raciales, claniques, religieuses ou de naissance »), un article formulé en termes vagues utilisé pour faire taire les opinions jugées critiques envers les autorités. S'il est reconnu coupable, il risque jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Les charges retenues contre lui seraient fondées sur des commentaires qu'il a formulés lors d'une réunion avec des membres de la communauté ouïghoure au Kazakhstan, début février 2019, au cours de laquelle il a déclaré : « Aujourd'hui, le djihad ne consiste pas à prendre une arme et à se battre en Syrie. Le djihad, c'est l'information et la propagande. » Les autorités l'accusent d'incitation à la haine ethnique à l'égard des Chinois.

La première audience s'est déroulée à Nur-Sultan le 29 juillet et il a été décidé de transférer le dossier à Almaty. Les seuls éléments de preuve contre Serikzhan Bilash sont les déclarations de témoins qui ne l'ont jamais rencontré et n'ont jamais travaillé avec lui. La moitié des personnes interrogées par la police ont assisté à une conférence de presse le 24 juillet et déclaré qu'elles n'ont rien noté dans le discours de Serikzhan Bilash qui puisse être considéré comme une incitation à la haine ethnique. Serikzhan Bilash, placé de manière arbitraire en résidence surveillée à Nur-Sultan le 10 mars 2019, est toujours en résidence surveillée chez lui, à Almaty, depuis le 15 août.

Je vous exhorte à abandonner les charges retenues contre Serikjan Bilach et à le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu seulement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et avoir défendu les droits fondamentaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Serikjan Bilach, un Kazakh, a déménagé du Kazakhstan en Chine au début des années 2000 ; il a la nationalité kazakhe. Il a fondé l'organisation non gouvernementale (ONG) Atajurt Eriktileri (Atajurt) en 2017 pour aider les familles de Kazakhs détenus dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Son organisation a fait l'objet de pressions de la part des autorités kazakhes. En février, il a été condamné à une amende de 700 dollars des États-Unis pour avoir agi au nom d'une organisation non enregistrée, alors qu'il avait tenté de l'enregistrer sans succès. Plus récemment, il a signalé être sous surveillance et, peu avant son arrestation en mars, il s'est installé dans un hôtel pour protéger sa famille.

Serikjan Bilach travaille en étroite collaboration avec les chercheurs d'Amnesty International pour dénoncer les violations des droits humains dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Il a contribué à un rapport d'Amnesty International publié en septembre 2018 (<https://www.amnesty.org/en/documents/asa17/9113/2018/en/>). Ce rapport fait état d'une surveillance intrusive, de détention arbitraire et d'endoctrinement forcé visant les Ouïghours, les Kazakhs et d'autres minorités ethniques principalement musulmanes de la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

Il a été arrêté à Almaty le 10 mars et transféré le soir même à Nur-Sultan, où un tribunal l'a assigné à résidence au domicile d'une connaissance à Nur-Sultan. Il n'a pas pu contacter d'avocat immédiatement et on ignore pour quels motifs il a été transféré à Nur-Sultan puisque l'infraction présumée aurait eu lieu à Almaty. Serikjan Bilach a été autorisé à consulter l'avocat de son choix le lendemain de son arrestation.

L'État kazakh rechigne à soulever la question des violations des droits humains contre les Kazakhs vivant dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Pourtant, c'est un problème de plus en plus saillant. En avril 2018, Sayragoul Aoutybaï a fui la Chine et demandé l'asile au Kazakhstan. Elle avait travaillé comme instructrice dans des camps de rééducation chinois et témoigné de la situation dans ces camps. Elle a été arrêtée pour avoir franchi illégalement la frontière et a passé plusieurs mois dans la crainte d'être expulsée vers la Chine, avant d'être libérée sous caution en août. Sa demande d'asile a été rejetée en octobre et son appel est en cours d'examen. En mars 2019, la Chine a remercié officiellement le Kazakhstan d'avoir soutenu le « programme de déradicalisation » dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

Amnesty International a signalé des violations des droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association au Kazakhstan. L'article 174 du Code pénal, formulé de manière floue, est utilisé pour étouffer toute forme de dissidence. En 2018, après que le mouvement d'opposition Choix démocratique du Kazakhstan a été déclaré « extrémiste », des dizaines de personnes ont été interrogées et beaucoup ont été poursuivies en raison de leur soutien présumé à ce groupe sur les réseaux sociaux. En novembre 2016, Maks Bokaïev et Talgat Ayan ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement en vertu, notamment, de l'article 174 du nouveau Code pénal pour leur participation à l'organisation de manifestations pacifiques et leurs messages sur les réseaux sociaux contre les changements qu'il était proposé d'apporter au Code foncier. Talgat Ayan a vu sa peine commuée le 12 avril 2018 et a obtenu une libération. En revanche, Maks Bokaïev, qui est un prisonnier d'opinion, est toujours derrière les barreaux alors que son état de santé s'aggrave.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : kazakh, russe, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 27 septembre 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Serikzhan Bilash (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR57/0186/2019/fr/>